



Appel d'Offres ouvert sur offre de prix N° 01/SMIT/2015

Le Lundi 18 Mai 2015 à 10h, il sera procédé, au siège de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, (siège du Ministère du Tourisme- 2^{ème} étage) sis au centre d'Affaires, aile Sud, îlot 1C 17, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'A/O N°01/SMIT/2015 portant sur :

Hébergement de la plateforme de messagerie électronique de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au siège de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, à l'adresse susmentionnée.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10 000,00 DHS).

L'estimation du coût est : 184 000.00 DH TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles «25» et «27» du Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
- Soit remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis (la Commission se tiendra à la date et aux bureaux indiqués ci-dessus).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1- Dossier Administratif comprenant :

- a) Une déclaration sur l'honneur qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349 précité.
- b) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu ;

Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret n° 2-12-349 précité.

2- Dossier Technique comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent il a participé et la qualité de sa participation;
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conforme à l'original délivrées par les maitres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise explicitement la nature des prestations, le montant et l'année de réalisation ainsi le nom et la qualité du signataire et son appréciation.